



ascquer

association pour la
certification et la qualification
des équipements de la route

© GMS France

ASCQUER : ORGANISME CERTIFICATEUR FRANÇAIS DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

L'Association pour la Certification et la Qualification des Equipements de la Route est l'organisme français de référence pour l'évaluation des performances des équipements de la route et le suivi de leur fabrication. L'Ascquer est une association loi 1901 à but non lucratif.

Structure partenariale, l'Ascquer rassemble à la fois les fabricants via les représentants permanents de leur syndicat professionnel, les maîtres d'ouvrage routiers (État, collectivités territoriales, sociétés d'autoroutes, ...), ainsi que les laboratoires et organismes techniques.

L'objectif de produits conformes aux exigences françaises et européennes

Organisme certificateur, l'Ascquer est l'organisme désigné par l'État Français pour délivrer la marque NF 058 « Équipements de la route » (sous mandat de l'Afnor) et notifié sous le numéro NB 1826 pour exécuter les tâches d'évaluation et de vérification de la constance des performances pour le marquage CE. Depuis fin 2021, elle a développé sa propre marque de certification Ascquer Référence. Accrédité par le Cofrac sous le n°5-0052 (portée d'accréditation disponible sur le site du Cofrac : www.cofrac.fr), l'Ascquer est un organisme indépendant et impartial, valeurs renforcées par son statut associatif et la collégialité de l'ensemble de ses instances.

Créée en décembre 1992, elle donne l'assurance écrite, en tant que tierce partie, de la conformité des produits aux normes et aux exigences en vigueur : vérification des performances obtenues aux essais, audit initial puis inspections périodiques des sites de fabrication. En complément, les produits NF058 font l'objet de prélèvements annuels en usine, sur le terrain, et d'essais en laboratoire.



© Signal Concept



© TTS



© SODILOR



**CERTIFICATION
NF 058**

- **Produits de signalisation verticale** (panneaux de signalisation, revêtements rétro réfléchissants temporaires, portiques, potences et hauts mats)
- **Produits de marquage routier** (produits de marquage permanent blanc et jaune, produits de marquage temporaire, produits de marquage visibles de nuit par temps de pluie VNTP, dispositifs d'alerte sonore, bandes préfabriquées)
- **Dispositifs de retenue routiers** (barrières génériques GLM/BN4, raccordements)
- **Dispositifs de balisage** (balises souples J11/J12/K5d, feux de balisage et d'alerte FBA temporaires, feux de chantier KR11, cônes K5a)



© TTS



Premier organisme de certification à s'être doté d'un site d'essais routiers en conditions réelles, l'Ascquer bénéficie de structures et d'équipements techniques performants.

Les équipes de l'Ascquer participent aussi aux travaux de normalisation français et européens, ainsi qu'aux travaux de coordination entre organismes notifiés pour l'évaluation de conformité. Une trentaine d'auditeurs internes et externes inspectent les sites de fabrication des équipements de la route dans le monde entier.

Forte d'une centaine de clients, dont près de la moitié hors de France, l'Ascquer connaît une activité soutenue par le dynamisme des industriels pour optimiser leurs produits ou les adapter aux besoins en France, mais également en Europe. Le dialogue technique permanent avec les fabricants permet une évolution maîtrisée des produits, gage de qualité et de sécurité pour tous. L'implication des laboratoires et des maîtres d'ouvrage à la vie de l'association assure rigueur technique et pertinence des solutions certifiées. Enfin, l'innovation et le développement de nouvelles procédures de qualification sont au cœur de l'activité de l'association, afin d'accompagner les évolutions technologiques.

Certification des produits de marquage routiers

En collaboration avec le CEREMA et la DGITM, l'Ascquer gère le plus grand site européen d'essais routiers de produits de marquage, sur la RN2 près de Crépy-en-Valois dans l'Oise. Chaque année, les fabricants peuvent ainsi appliquer de l'ordre de 200 produits dont la mise en œuvre, les performances et la durabilité seront évaluées en conditions réelles. Les produits font l'objet d'une analyse chimique complète qui sert de référence à la surveillance permanente de leur fabrication (prélèvements de produits et essais de composition). L'évolution des produits est ainsi encadrée par l'organisme certificateur, qui garantit que le produit fabriqué est bien celui qui a été testé avec succès sur la route.

MARQUAGE CE

- **Produits de signalisation verticale** (panneaux de signalisation permanente, revêtements rétro réfléchissants, portiques, potences et hauts mâts PPHM)
- **Panneaux à messages variables** (PMV)
- **Feux de signalisation permanents**
- **Produits de signalisation horizontale** (produits de saupoudrage, plots de chaussée rétro réfléchissants)
- **Dispositifs de retenue routiers** (sections courantes des dispositifs de retenue routiers, atténuateurs de chocs, barrières d'ouvrage d'art)
- **Dispositifs de balisage** (feux de balisage et d'alerte permanents, corps de délinéateurs et réflecteurs)



ASCQUER REFERENCE

- **Dispositifs d'alerte sonore temporaires**
- **Dispositifs de retenue routiers** (raccordements de classe A)



ascquer

association pour la certification et la qualification des équipements de la route